

Délibération n° 2026-01/CCPC du 24 avril 2026
portant modification de la délibération n° 2025-04/CCPC du 23 août 2025 du
bureau du conseil coutumier Paici Camuki et de ses membres

Historique :

Créée par : Délibération n° 2026-01/CCPC du 24 avril 2026 portant modification
de la délibération n° 2025-04/CCPC du 23 août 2025 du bureau du
conseil coutumier Paici Camuki et de ses membres

JONC du 1^{er} juillet 2026
Page 15554

Article 1^{er}

L'assemblée extraordinaire du conseil coutumier Paici Camuki désigne M. Wimian Maurice pour succéder à M. Popani Roger, dans ses fonctions de président du conseil coutumier Paici Camuki.

Article 2

M. Wimian Maurice exercera ses fonctions pour la durée restante de la mandature 2025-2028.

Article 3

Le bureau du conseil coutumier de l'aire Paici Camuki se compose comme suit :

Le bureau Exécutif

- Le président : Wimian Maurice ;
- Le premier vice-président : Porengrimou Louis, Eric ;
- Le deuxième vice-président : Goromido Jean-Marie, Denis ;
- Le troisième vice-président : Tutugoro Michel ;
- Le secrétaire : Haocas Léonard ;
- Le secrétaire adjoint : Gorodè Jean Louis.

Les membres d'office

- District de Nagèe : Napoe Jérôme; Pabou Jean Gabriel ;
- District de Pweï : Poadae Denis; Heneke Edmond ;
- District de Baco : Poarapoe-Sague Léopold ;
- District de Tûo : Outyoute Christian ;

- District de Poindah : Haocas Léonard ; Goromido JeanMarie, Denis ;
- District de Kwéää : Kawa Théodore ;
- District de Pwârâiriwâ : Naaoutchoue Hilarion ;
- District de Pwéèò : Wenahin Michel, Iriba Pierre Chanel.

Article 4

La présente délibération modificative prend effet à compter de sa date d'adoption.

Article 5

La présente délibération sera transmise pour information au président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, au président du congrès de la Nouvelle-Calédonie, au président du sénat coutumier, au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.